

TEXTE D'APPLICATION

Approuvé par le Conseil de la FITA le 14 novembre 2010

Prise d'effet le 1^{er} avril 2011

Livre 1, Article 4.5.1.4 – 1^{er} point modifié et nouveau dernier point

4.5.1.4 L'Epreuve Olympique (~~arc à poulies et arc classique à partir du 1^{er} avril 2010 et arc classique seulement après le 1^{er} avril 2011~~) consiste en:

- L'Epreuve Elimatoire, dans laquelle les 104 meilleurs athlètes (obligatoire pour les Championnats du Monde) sont positionnés en fonction de leurs résultats lors de l'Epreuve de Qualification (voir le tableau de duels, appendice 10 et livre 2, appendice 1). Ils tirent une série de duels par groupes, chaque duel consiste en le meilleur des 5 sets de 3 flèches ou le meilleur des 3 sets de 6 flèches.
- ... ;
- Une équipe doit être formée des 3 meilleurs (ou 2 si Equipe Mixte) athlètes classés de l'épreuve de qualification, sauf si le capitaine d'équipe informe le directeur de tir ou le président des juges, par écrit au moins 1 heure avant le début de l'épreuve par équipes, d'un remplacement par un autre athlète ayant participé à l'épreuve de qualifications. En cas de remplacement, seuls les athlètes ayant participé dans l'épreuve par équipes, et non les qualifications, se verront décerner des médailles.